

# Commune - CALLAC

## Document de valorisation financière 2025

Population 2025 : 2300 habitants

Strate de comparaison : Communes de 2 000 à 3 499 habitants

### Info centralisation des données pour l'exercice 2025

Nombre de commune(s) traitée(s) dans le département : **34** soit 79,07 % de la catégorie

Nombre de commune(s) traitée(s) dans la région : **143** soit 71,5 % de la catégorie

Nombre de commune(s) traitée(s) au niveau national : **1256** soit 57,67 % de la catégorie

# Principaux constats

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution	2024/2025	2021/2025
Produits réels de fonctionnement	2 465 813	2 661 460	2 725 357	3 021 790	2 971 442		-1,7 %	20,5 %
Charges réelles de fonctionnement	1 857 085	2 309 658	2 419 202	2 524 141	2 565 071		1,6 %	38,1 %
Capacité d'autofinancement brute	608 728	351 802	306 156	497 649	406 372		-18,3 %	-33,2 %
Capacité d'autofinancement nette	436 910	174 679	140 630	364 728	264 026		-27,6 %	-39,6 %
Dépenses d'équipement	463 009	484 131	1 010 478	399 796	1 049 831		162,6 %	126,7 %
Dettes financières	1 486 544	1 309 421	1 143 895	1 310 974	1 168 345		-10,9 %	-21,4 %
Fonds de roulement	1 066 604	858 154	186 992	767 242	252 280		-67,1 %	-76,3 %
Trésorerie	904 571	706 027	173 844	622 886	182 942		-70,6 %	-79,8 %

## REPERES

2025 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 292	1 125	1 054	1 040
Charges réelles de fonctionnement	1 115	861	812	844
Capacité d'autofinancement brute	177	264	242	196
Capacité d'autofinancement nette	115	194	169	124
Dépenses d'équipement	456	490	492	433
Dettes financières	508	675	691	620
Fonds de roulement	110	423	417	457
Trésorerie	80	440	436	490

## RATIOS

2025	Commune	Département	Région	National
Taux d'épargne	13,68 %	23,44 %	22,97 %	18,83 %
Coefficient d'autofinancement courant	0,91	0,83	0,84	0,88
Ratio d'endettement (encours/PFR)	0,39	0,60	0,66	0,60
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	2,88	2,56	2,85	3,16
Fonds de roulement en jours de charges réelles	35,90	179,46	187,49	197,66

# Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

## REPERES

2025 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	668	630	633	649
Dotations et participations	452	350	280	253
Ventes et autres produits courants non financiers	170	138	138	135
Produits réels financiers	0	2	1	0
Produits réels exceptionnels	2	4	2	2

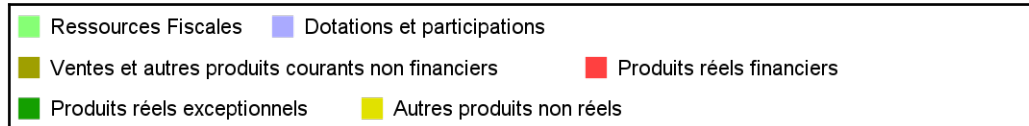
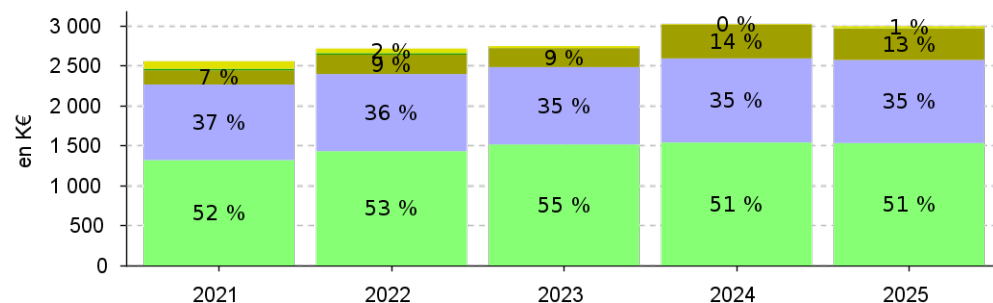
Strate de référence :

Population : 2300

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Ressources fiscales	1 324 025	1 435 006	1 519 149	1 543 786	1 537 080	-0,4 %	16,1 %
Dotations et participations	945 251	965 596	968 300	1 052 421	1 039 754	-1,2 %	10,0 %
Ventes et autres produits courants non financiers	177 765	241 412	237 031	425 538	390 099	-8,3 %	119,4 %
Produits réels financiers	13	15	13	45	35	-22,2 %	169,2 %
Produits réels exceptionnels	18 759	19 432	865	0	4 474	-	-76,2 %

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



==>Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de façon quasi constante sur la période avec une très légère diminution des produits réels entre 2024 et 2025 (-1,7 %) sous l'effet d'une diminution du produit de fiscalité reversée (attribution de compensation (-3,4%).

Les produits de fonctionnement sur la commune représentent 1292€/hab. au delà des moyennes des communes de même strate du département (1125€/hab.) et de la région (1054€/hab.)

# Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

## REPERES

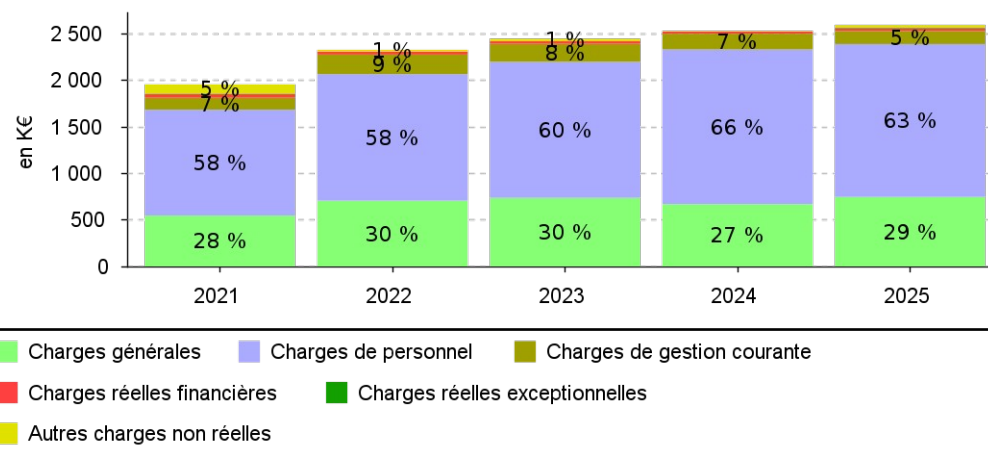
En €/hab	2025			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	326	268	260	285
Charges de personnel	713	464	417	427
Charges de gestion courante	61	106	116	115
Charges réelles financières	13	23	18	16
Charges réelles exceptionnelles	3	1	1	1

Strate de référence :

Population : 2300

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



==>Les dépenses de fonctionnement suivent la même évolution que les produits : après une évolution constante entre 2021 et 2023, elles connaissent une évolution contenue entre 2024 et 2025 (+1,06%).

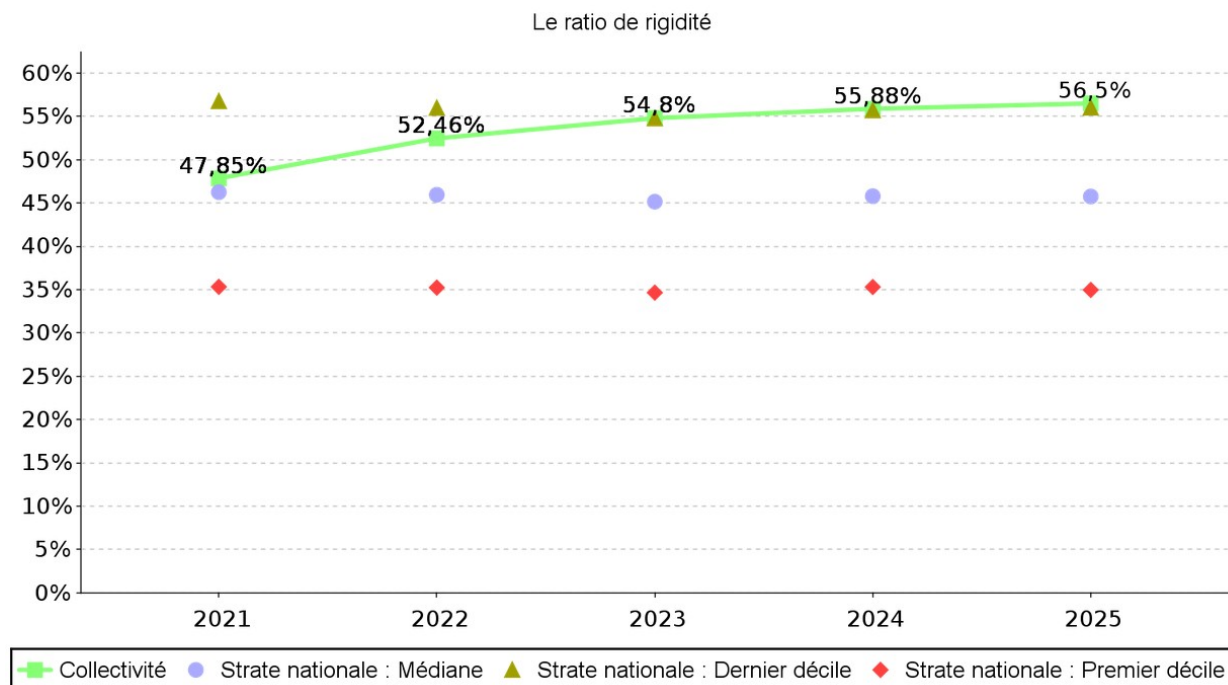
Les charges de fonctionnement représentent sur la commune 1115€/hab. C'est 861€/hab. dans les communes de même strate du département et 812€ au niveau de la région.

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Charges générales	549 607	709 169	739 717	672 073	749 347	11,5 %	36,3 %
Charges de personnel	1 135 114	1 357 407	1 458 629	1 659 669	1 640 054	-1,2 %	44,5 %
Charges de gestion courante	128 443	209 711	193 362	168 645	139 870	-17,1 %	8,9 %
Charges réelles financières	38 532	33 141	27 494	23 616	29 644	25,5 %	-23,1 %
Charges réelles exceptionnelles	5 389	230	0	138	6 156	4 360,9 %	14,2 %

## LE RATIO DE RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES

La couverture des charges par les produits est analysée à l'aide **du ratio de rigidité des charges structurelles**. Ce ratio permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges dites **structurelles**, également dites **obligatoires, rigides**, voire **incompressibles**.

- Sont considérées comme **des charges structurelles**, les charges de personnel qui comprennent outre la rémunération du personnel et les charges sociales, les charges de personnel extérieur au service, les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations, mais aussi les contingents et participations obligatoires et les intérêts des emprunts et dettes payés par la collectivité.
- **Le ratio de rigidité est le rapport établi entre ces charges structurelles et les produits de fonctionnement réels de la collectivité.**



==>Le ratio de rigidité des charges structurelles de la commune de Callac est de 56,5%, À titre indicatif, le seuil critique généralement admis est de 55 %. Ce ratio permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges structurelles également dites obligatoires, rigides voire incompressibles : ce sont les charges de personnel, les contingents et participations obligatoires aux organismes publics et les intérêts de la dette. Il est le rapport établi entre ces charges structurelles et les produits de fonctionnement réels. Cet indicateur signifie qu'en 2025, la commune consomme plus de 56% de ses produits à la couverture de ses charges incompressibles.

Pour la commune, il se situe à un niveau légèrement supérieur au 10 % des communes de la strate les moins bien situées sur ce ratio avec qui plus est une évolution défavorable depuis 2020. **Son niveau est donc très fragile. Un ratio élevé témoigne, en principe, d'une marge de manoeuvre plus faible de la collectivité sur ses charges de fonctionnement.**

# L'autofinancement brut et net

## La capacité d'autofinancement brute

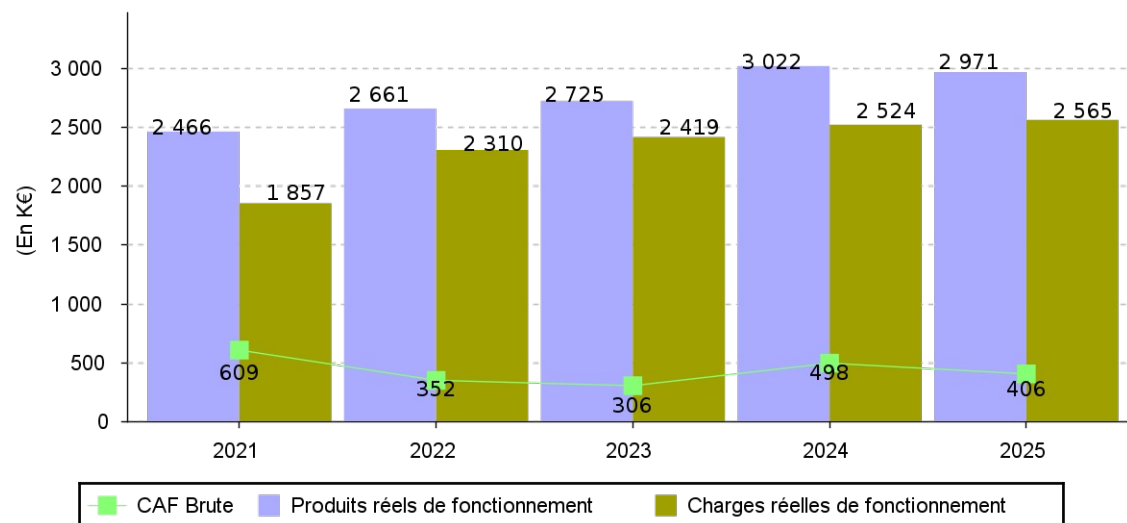
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

=>La CAF Brute représente la trésorerie potentielle issue des opérations de gestion sur l'exercice. Son niveau sur la commune diminue largement entre 2024 et 2025 (-18,3 %), les charges ayant augmenté et les produits diminués.

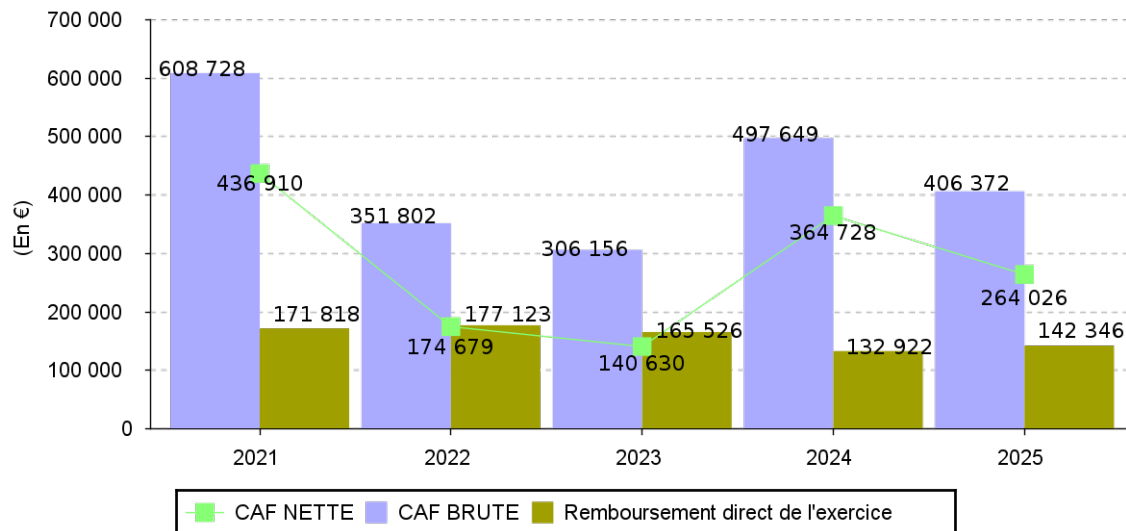
L'autofinancement brut est un indicateur essentiel qui mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources sur son cycle de fonctionnement courant. Il doit couvrir à minima le remboursement en capital des emprunts.

Son niveau en 2025 (177€/hab.) est inférieur aux moyennes des communes de même strate du département (264€), de la région (242€) ou du niveau national (196€).

## EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



## EVOLUTION DE LA CAF NETTE



## La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

=>La CAF nette (à savoir ce qu'il reste à la commune pour investir une fois qu'elle a remboursé ses emprunts) est à un niveau par habitant (115€) lui aussi dans des rapports inférieurs à celui des communes de même strate de la région (169€) et du département (194€).

## LE COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (CAC)

Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

Il correspond au rapport entre la somme des charges réelles de fonctionnement ainsi que du remboursement en capital des emprunts et les produits réels de fonctionnement.

Le coefficient d'autofinancement courant valorise la part des produits réels de fonctionnement consommée par les charges réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette en capital. Il doit rester inférieur à 1. A défaut, cela signifie que le remboursement de la dette en capital n'est pas assuré par la capacité d'autofinancement de la collectivité, ici considérée comme sa capacité de remboursement. Plus le ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est ténue.

	Le coefficient d'autofinancement courant					Repère - 2025
	2021	2022	2023	2024	2025	Strate départementale
Coefficient d'autofinancement courant	0,82	0,93	0,95	0,88	0,91	0,83

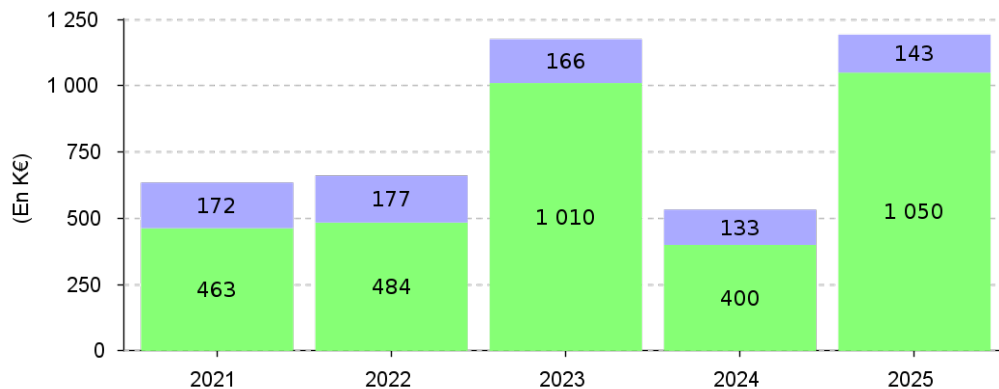
==>Le coefficient d'autofinancement courant (CAC = charges réelles + remboursement de la dette en capital / produits réels) de la commune de Callac est de 0.91 valeur inférieure à 1. Les produits réels de fonctionnement ne sont ainsi pas consommés intégralement par les charges réelles et le remboursement de la dette en capital.

Ce ratio avait connu une évolution très favorable entre 2023 et 2024, il s'est dégradé en 2025 avec une valeur se situant au-delà de la moyenne de la strate (0,83)

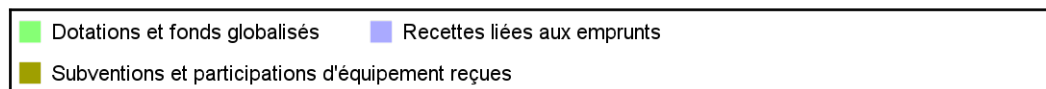
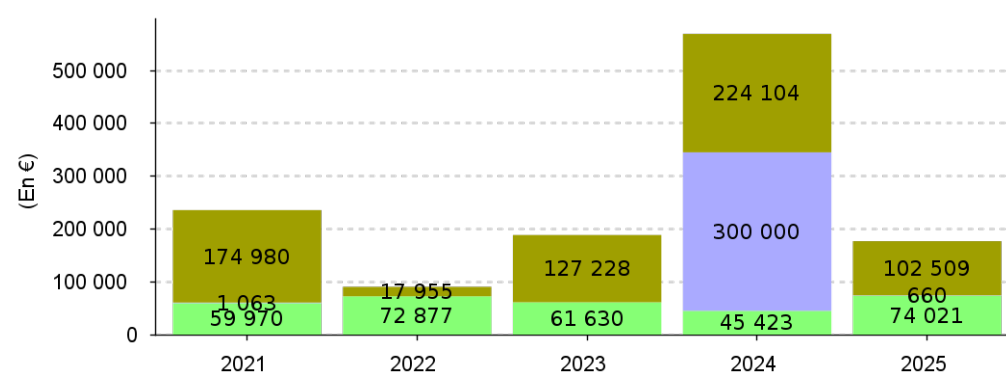
Pour rappel, une dégradation de ce ratio pourrait tendre à fragiliser , à court terme, la capacité de la commune à autofinancer ses investissements futurs.

# Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



## REPERES

2025

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	456	490	492	433
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	62	71	77	75

## REPERES

2025

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	32	52	69	64
Recettes liées aux emprunts	0	78	102	73
Subventions et participations d'équipement reçues	45	69	109	111

==>Le niveau des dépenses d'équipement de la commune sur la période 2021-2025 (moyenne des 5 années) est de 681 K€ par an soit 296€/habitant (en moyenne sur les 5 années). Si on se place sur la seule année 2025, cela représente 456€/habitant.

Ces dépenses ont été financées par des subventions et réserves et par un recours à l'emprunt en 2024 (300k€)

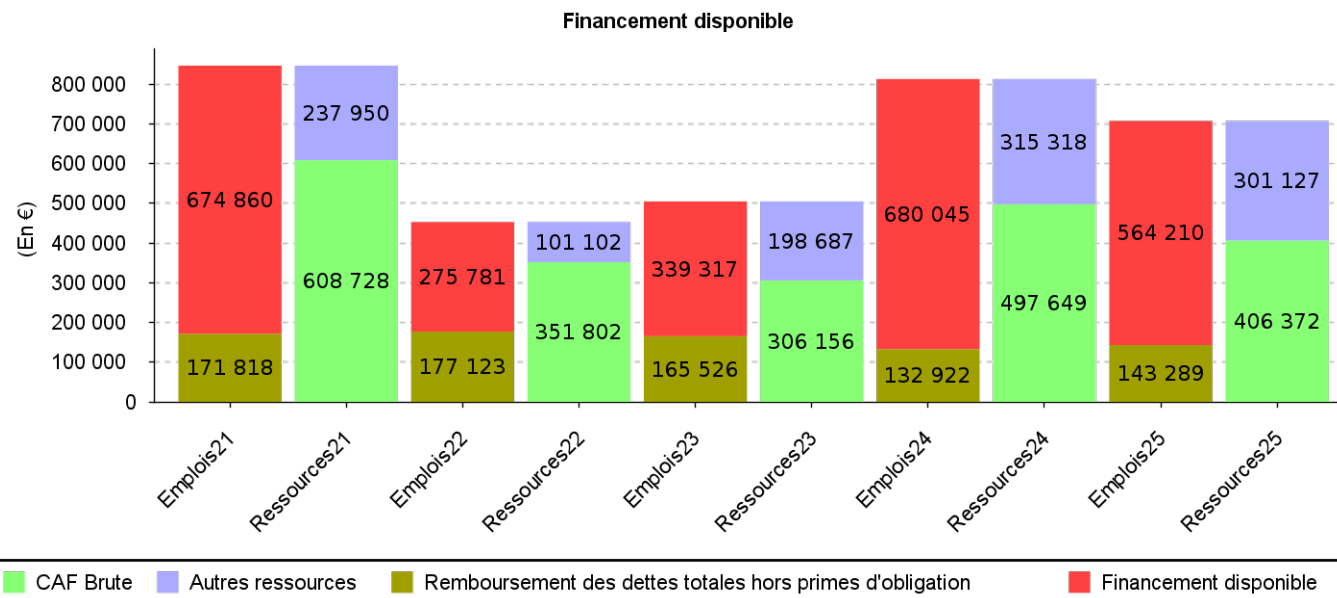
Comparativement la moyenne des dépenses d'équipement (sur la seule année 2025) des communes du département est à un niveau de 490€/habitant dans les communes de même strate du département, 492€ pour la région et 433€ pour le territoire national

# Le financement des investissements

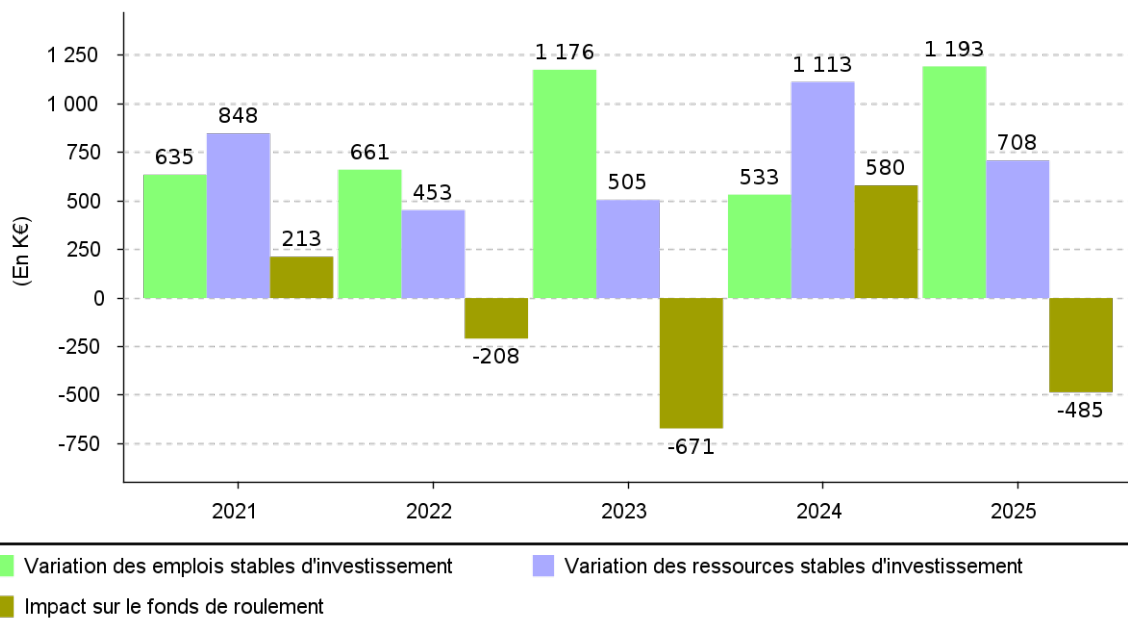
## Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



## Financement des investissements



## Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

==>Un prélèvement sur les réserves en 2022, 2023 et 2025 tandis que les exercices 2021 et 2024 ont permis d'abonder le fonds de roulement  
Globalement, sur la période 2021-2025, la commune a puisé dans ses réserves à hauteur de 571k€.

# Bilan

## BILAN EN 2025

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 24 160 258	Ressources propres 23 244 193	
Actif circulant 112 312	Dettes financières 1 168 345	Fonds de roulement net global 252 280
Trésorerie 182 942	Passif circulant 42 974	BFR 69 338

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 182\,942$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice. 1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement). Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ". Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

=>Le fonds de roulement de la commune de Callac s'élève à 182k€ au 31/12/2025. Il représente 110€/habitant contre une moyenne de 423€/habitant pour les communes de même strate du département ou 417€ au niveau régional.

Par ailleurs, le niveau du fonds de roulement en nombre de jours de charges est de 36 jours, ce qu'on peut qualifier de faible (étant admis qu'un fonds de roulement entre 60 et 90 jours est suffisant pour couvrir les besoins de trésorerie nés du cycle d'exploitation).

*NB : L'appréciation de ces différents agrégats est à nuancer.*

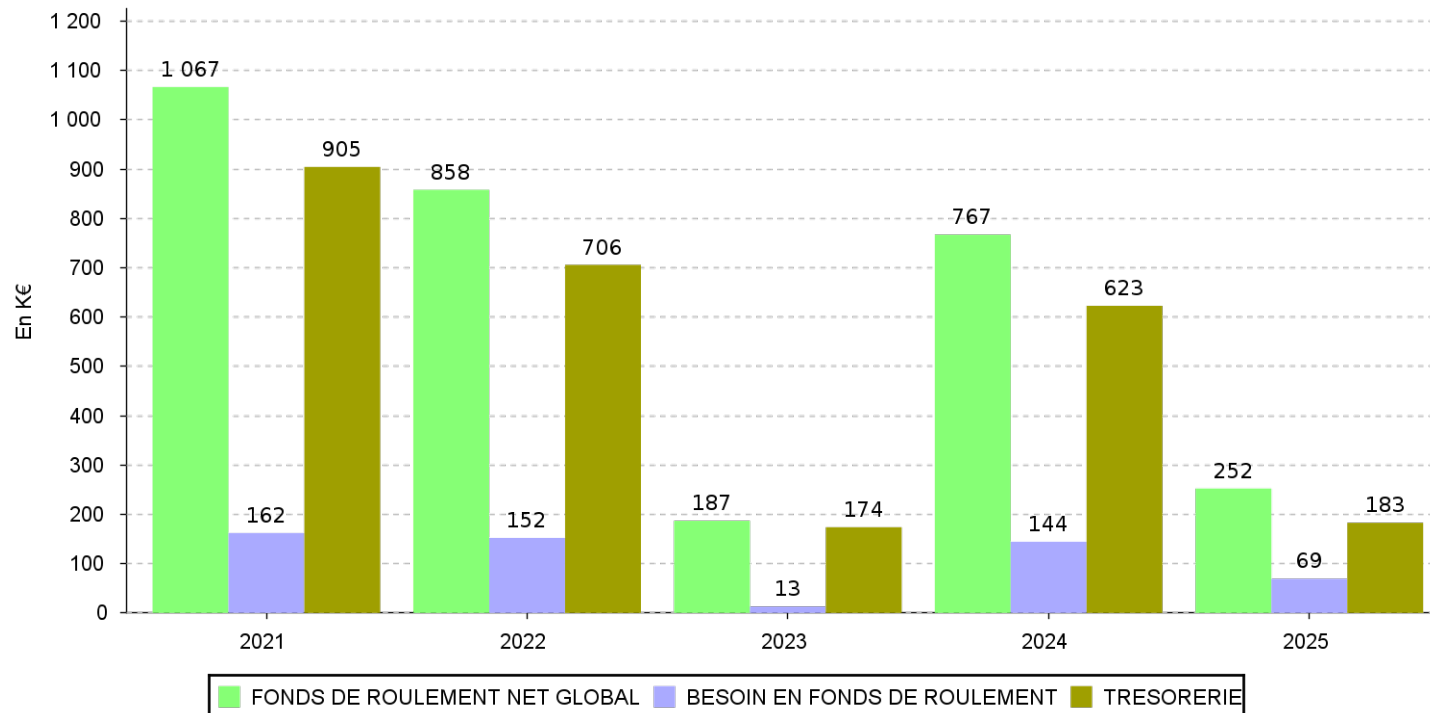
*En effet, leurs valeurs correspondent à une situation à un jour fixé (le 31 décembre de l'année). Elles sont susceptibles de varier en cours d'année en fonction des flux financiers et du calendrier de mobilisation des emprunts. Par exemple si on encaisse un emprunt en fin d'exercice, on « dope » ce fonds de roulement.*

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2025
	2021	2022	2023	2024	2025	Strate départementale
<b>Fonds de roulement</b>	<b>1 066 604</b>	<b>858 154</b>	<b>186 992</b>	<b>767 242</b>	<b>252 280</b>	
Fonds de roulement en €/hab	474	379	83	339	110	423
FDR en nombre de jours de charges réelles	210	136	28	111	36	179

# L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

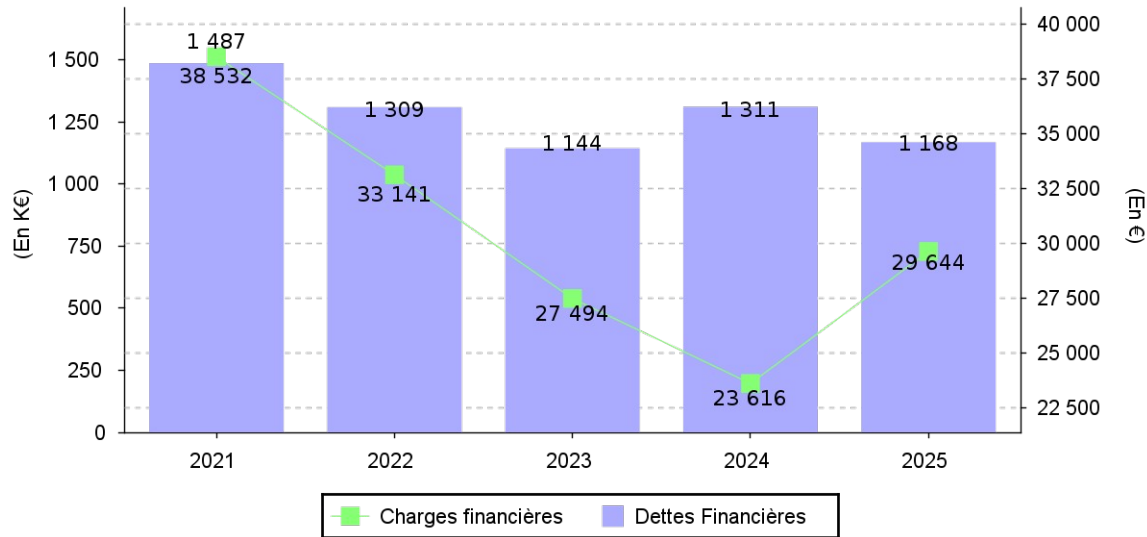
Evolution des éléments du bilan



=>La structure bilancielle est saine (trésorerie et FDR positifs, permettant de couvrir le besoin en fonds de roulement ; La structure bilancielle est réputée saine lorsque le FRNG est supérieur au BFR générant une trésorerie positive.

# Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

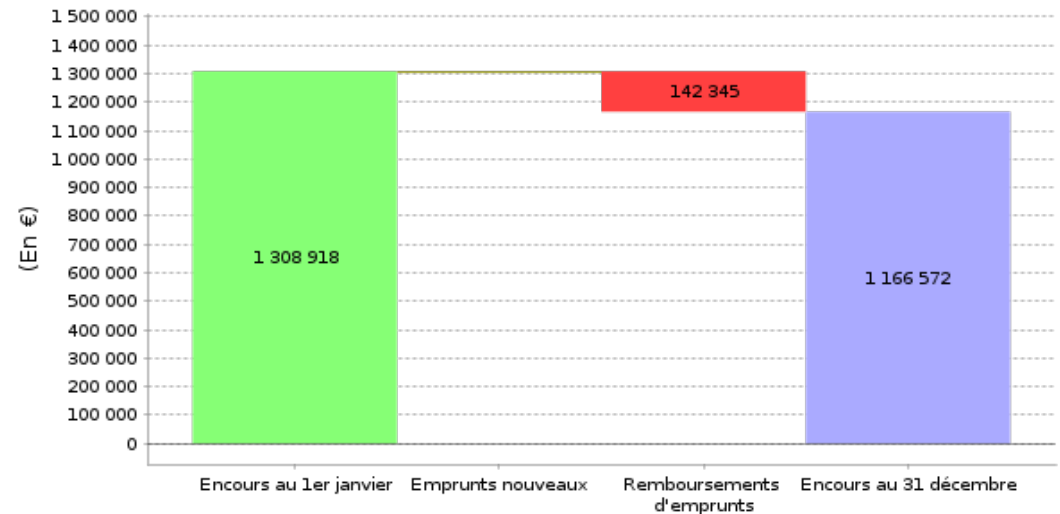
L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

==>L'endettement de la commune s'élevait au 31/12/2025 à 1168k€ , représentant 508€ par habitant contre 675 € en moyenne au niveau départemental et 691€ au niveau régional.

Le remboursement des emprunts représente 75€/hab pour la commune contre 92€ et 91€ au niveau départemental et régional

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2025



## LE RATIO D'ENDETTEMENT ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

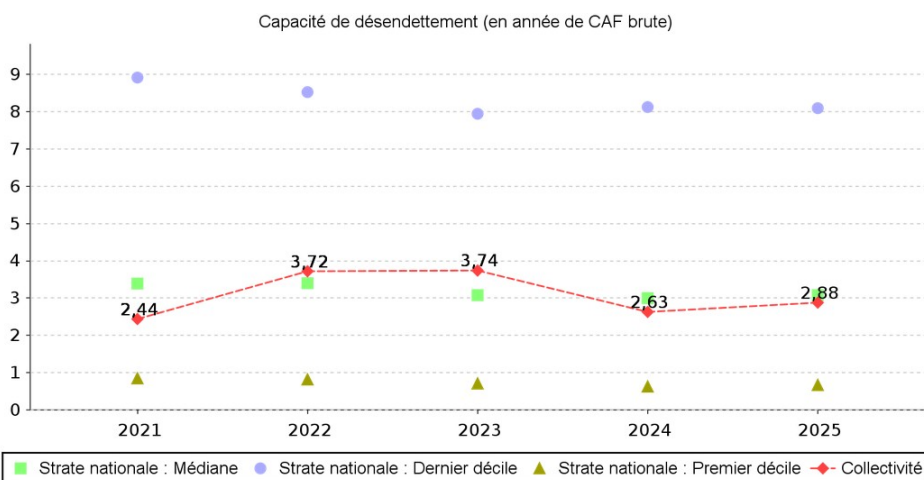
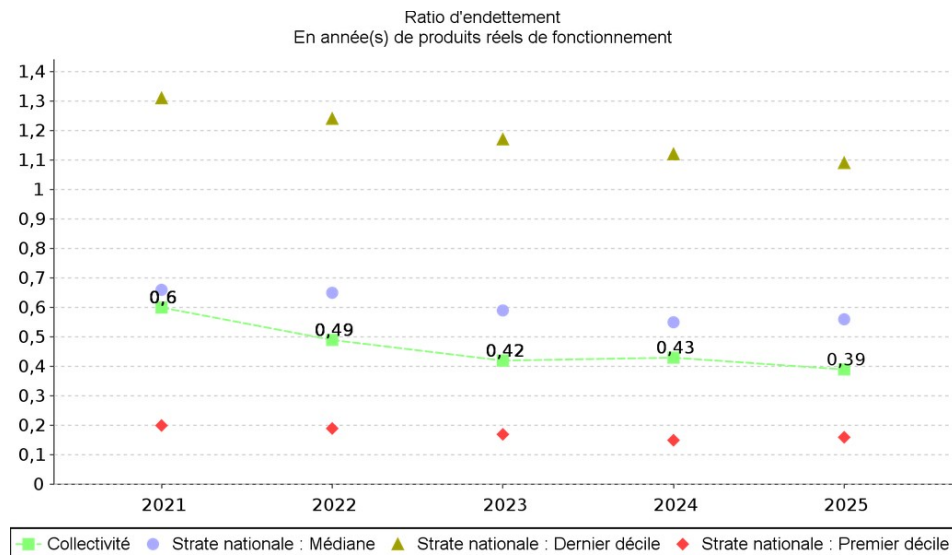
Le ratio d'endettement correspond au rapport entre l'encours de la dette et les produits réels de fonctionnement. Soit le rapport entre le solde créditeur des comptes d'emprunts et dettes assimilées et les produits réels de fonctionnement.

Le ratio d'endettement indique le nombre d'année de produits réels nécessaires à la collectivité pour rembourser son stock de dette. Plus le ratio est élevé, plus la situation de la collectivité est dégradée.

==>Pour situer la collectivité, il faut la comparer avec les ratios de la strate, selon la médiane et les déciles du graphique ci-joint. Plus la collectivité est proche du premier décile, plus la situation est favorable.

Plus elle est proche ou au-delà du dernier décile, plus la situation est délicate.

Là pour la commune de Callac eu égard à ce ratio, on est juste en dessous de la moyenne de la strate ce qui est favorable.



Un autre ratio mesure [la capacité de désendettement](#), et qui rapporte l'encours de la dette au 31 décembre 2024 à la capacité d'autofinancement brute, fait ressortir qu'il faudrait 2,88 années de CAF pour solder la dette communale (l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixait le seuil d'alerte à 12 années). C'est donc un bon ratio.

Cela étant, plus que le ratio à un moment T, c'est son évolution au fil des ans qu'il est important de surveiller (associé éventuellement à la dégradation d'autres ratios).

La capacité de désendettement reste théorique, puisqu'elle suppose que l'épargne brute reste constante au fil des années. Or, cette épargne peut évoluer.

[Il demeure donc important de maintenir un bon niveau de CAF brute.](#)

Capacité de désendettement (Dettes / CAF) exprimée en nombre d'années	< 3 ans	Endettement faible
	De 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé
	De 6 à 9 ans	Endettement élevé
	De 9 à 12 ans	Endettement très élevé Seuil d'alerte
	> 12 ans	Surenendettement avéré

# Éléments concernant les dotations

## La Dotation Globale de fonctionnement

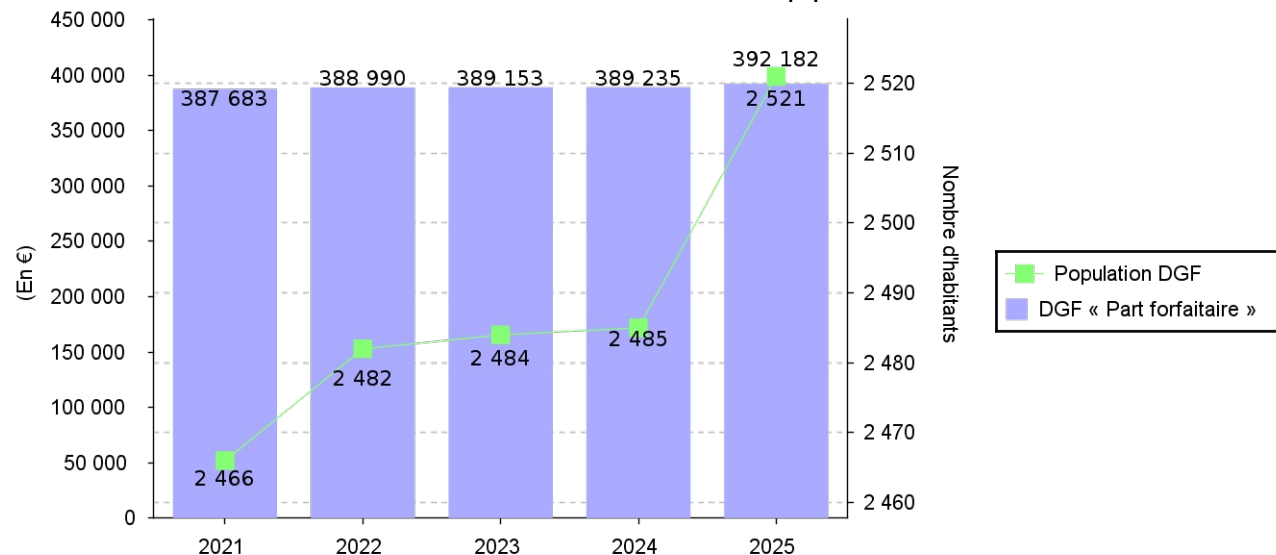
La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

=>La part forfaitaire de la DGF perçue par la commune s'élève à 392 182€, contre un montant de 389 235€ en 2024

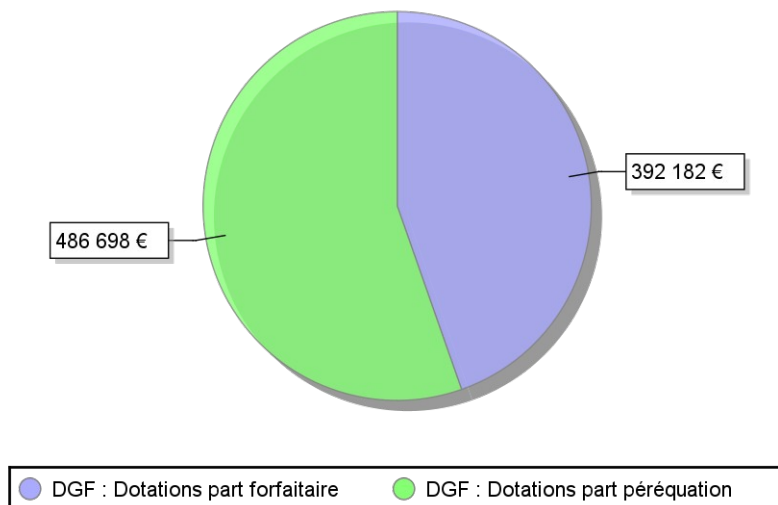
Les variations de la dotation forfaitaire s'expliquent principalement par :

=>>L'évolution de la population. Les hausses ou baisses de population d'une commune viennent, chaque année, majorer ou minorer le montant de la dotation forfaitaire, pour un montant compris entre 64 et 129€ par habitant supplémentaire ou en moins, en fonction de la taille de la commune. C'est ce qui explique ici la petite variation de DGF (+2947€ pour + 36 habitants DGF)

Évolution de la DGF « Part forfaitaire » et de la population DGF



## STRUCTURE DE LA DGF 2025



## Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

=>La part relevant de la péréquation (dotation de solidarité rurale + dotation nationale de péréquation) atteint 486 698 € en 2025. Elle représente plus de 50 % du total des produits de DGF . A noter que la commune est classée en zone FRR et bénéficie à ce titre d'une majoration de sa fraction « bourg cente » (+30%) et de sa fraction péréquation (+20%)

# ELEMENTS COMPARATIFS TAUX D'IMPOSITION SUR LA COMMUNE

Libellé de la commune :

CALLAC DE BRETAGNE

Population communale 2025 :

2 300

La commune sélectionnée appartient à la strate : 15-FPU:2000-3499 hab

TAUX2025

	Départementale	Régionale	Nationale
NOMBRE DE COMMUNES DANS LA STRATE	41	198	2175

Les taux des impôts locaux (en %)	Taux de la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	<b>35,72</b>	<b>31,45</b>	25,71	23,34
-> dont taux voté par la commune (2)	16,33	16,51	13,41	13,88
* taux moyen communal (incluant la majoration TH résidences secondaires)	16,33	21,78	17,49	16,51
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00	0,00	0,00	3,94
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont taux GEMAPI, si groupement concerné)	19,39	15,59	12,85	9,91
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	<b>46,02</b>	<b>42,49</b>	39,20	40,64
-> dont taux voté par la commune	42,79	39,87	37,09	36,96
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00	0,00	0,00	3,28
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont taux GEMAPI, si groupement concerné)	3,23	2,62	2,35	3,92
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	<b>83,38</b>	<b>79,48</b>	53,64	57,26
-> dont taux voté par la commune	75,86	71,29	48,96	48,95
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00	0,00	0,00	7,66
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont taux GEMAPI, si groupement concerné)	7,52	8,22	4,71	7,91
<b>Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)</b>	<b>51,16</b>	<b>51,29</b>	33,90	37,61
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00	0,00	0,00	0,00
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	51,16	51,29	33,90	37,61
<b>Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)</b>	<b>26,27</b>	<b>27,00</b>	25,36	26,58
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00	0,00	0,00	0,00
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00	0,00	0,00	0,00
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA) (dont taux GEMAPI, si groupement concerné)	0,00	0,00	0,00	0,00
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU) (dont taux GEMAPI, si groupement concerné)	26,27	27,00	25,36	26,58
<b>Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ) (dont taux GEMAPI, si groupement concerné)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	0,00
<b>Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE) (dont taux GEMAPI, si groupement concerné)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	0,00
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</b>				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00	12,25	10,70	11,05
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	12,20			

Source : DGFIP - Fichier de recensement des éléments d'imposition (REI) 2025